

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AEROPORTUAIRE

Le présent Appel à manifestation d'intérêt, conformément à l'article L.2122-1-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques, a pour objet de porter à la connaissance du public l'organisation d'une sélection préalable pour l'exercice d'une activité économique, et plus précisément la mise en place d'un service d'Autopartage.

AMI Publié le : **28.04.2025**

Durée de mise en ligne de l'AMI : **1 mois**

Biens concernés :

Mise à disposition de deux emplacements réservés à proximité du parking P1.

Un plan pourra être adressé sur demande à l'adresse suivante : commercial@strasbourg.aeroport.fr

Activité : Mise à disposition d'un service d'autopartage.

Conditions de mise à disposition :

Les candidats devront proposer un service d'autopartage de transport en libre-service, avec un minimum de 30 véhicules sur le territoire de Strasbourg et sa métropole. La surface totale couverte par le service de véhicules de transport en libre-service devra être supérieure à 20km².

Les véhicules proposés devront être conformes aux dispositions du code de la route et détenir la vignette Crit'Air 0 ou 1. Les véhicules de transport en libre-service proposés par le prestataire devront être de la même marque et contenir un flochage identique, pour être facilement repérables.

L'accès aux véhicules devra être possible 24h/24 et 7J/7, sur inscription préalable au service. L'inscription ne devra pas être limitée aux personnes vivant dans Strasbourg et sa métropole, et être accessible à toute personne en possession d'un permis de conduire, sans condition d'âge minimum.

La géolocalisation et la réservation des véhicules, ainsi que la fermeture et ouverture des portes, devront être possibles à partir d'une application mobile. Le service devra toutefois également être accessible à toute personne ne possédant pas de smartphone.

Le service devra proposer une assistance téléphonique 24h/24 aux usagers en cas de souci (panne, stationnement, etc.). Une équipe technique devra également être basée à Strasbourg pour pouvoir intervenir en cas de toute autre problématique liée aux véhicules.

Durée de l'autorisation : 3 ans, soit du **01 juillet 2025 au 30 juin 2028** sans possibilité de reconduction tacite.

Caractéristiques essentielles de l'occupation :

☐ DROIT REEL

☐ EXCLUSIF

☒ SANS DROIT REEL

☒ NON EXCLUSIF

L'autorisation d'occupation temporaire est non susceptible de donner lieu à l'exploitation d'un fonds de commerce.

Redevance locative :

En contrepartie de l'autorisation consentie, le Titulaire versera à SA Aéroport de Strasbourg, une redevance locative, pour 2 places de parking à proximité du parking P1 :

Le montant annuel de la location : 60 euros HT / place

Soumis à l'indexation annuelle

Redevance commerciale :

En contrepartie de l'autorisation consentie, le Titulaire versera à SA Aéroport de Strasbourg Entzheim, une redevance commerciale basée sur le nombre de locations faites à l'arrivée de l'Aéroport :

Le montant : 5 euros HT minimum par location

Modalités de participation :

Les propositions des candidats seront exprimées en langue française et en EURO.

Si elles sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur agréé ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis.

Les propositions seront transmises au format informatique avec des fichiers «.pdf » ou tout autre format compatible.

Il est attendu des candidats intéressés, la présentation d'une proposition constituée des éléments suivants :

1. Une fiche descriptive indiquant notamment sa dénomination, sa forme juridique, son siège social, la liste des dirigeants et/ou des personnes ayant qualité pour engager le candidat
2. Un extrait de K bis de moins de 3 mois
3. Une description de son activité économique
4. Un descriptif du mode opératoire du service proposé
5. Références dans l'activité de service d'autopartage ou tout document relatif à ses références professionnelles de nature à garantir une bonne exécution de l'activité
6. CA HT des 3 derniers exercices concernant l'activité objet du présent Appel à manifestation d'intérêt
7. Une note décrivant ses moyens humains, techniques et l'impact environnemental
8. Un document présentant l'organisation générale du service (organisation de la maintenance, de la recharge ...)

La SA Aéroport de Strasbourg Entzheim éliminera les propositions ne comportant pas l'intégralité des pièces précitées ou bien adressées en tout ou partie postérieurement à la date limite de dépôt ci-dessous.

Date limite de dépôt des propositions : 28.05.2025

Critères de sélection :

L'autorisation sera attribuée et la convention signée avec le candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, évaluée sur la base des éléments fournis dans les propositions, selon les critères suivants :

- **Critères n°1** : Redevance commerciale proposée (50 points)
- **Critères n°2** : Valeur technique : moyens de communication mis en œuvre par l'opérateur pour promouvoir son service et tarifs proposés (30 points)
- **Critères n°3** : RSE : moyens humains, techniques et impact environnemental (20)

Les offres seront classées suivant la notation indiquée ci-dessus pour chaque critère ; chaque candidat étant jugé sur une note globale de 100 points.

Lors de l'examen de l'offre, l'Aéroport de Strasbourg se réserve la possibilité de se faire communiquer d'autres éléments complémentaires.

Adresse et renseignement :

Aéroport de Strasbourg Entzheim

Madame Béatrice ZWICKERT

Pôle Extra-Aéronautique

Route de Strasbourg

67960 ENTZHEIM

Mail : commercial@strasbourg.aeroport.fr